

COMPTE
RENDU

2015

ANNUEL

MATMUT
PROTECTION
JURIDIQUE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31.12.2015

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Daniel HAVIS

Président de Matmut

Né le 31 décembre 1955 à Montauban - 82 - De nationalité française

Domicilié 19 rue Léon Lebourgeois 76240 Bonsecours

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

André GEFFARD

Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF)

Né le 7 septembre 1948 à Vouvant - 85 - De nationalité française

Domicilié 23 avenue du Trégor 22190 Plérin

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pascale VION

Secrétaire Générale d'ADREA Mutuelle

Née le 22 février 1966 à Mâcon - 71 - De nationalité française

Domiciliée 4 rue Fontvielle - Domaine du Lac Bleu 13480 Calas

Patrick BROTHIER

Président d'ADREA Mutuelle

Né le 22 janvier 1963 à Chazelles-sur-Lyon - 42 - De nationalité française

Domicilié 14 rue Clara Malraux 03400 Yzeure

Assurance Mutuelle des Motards

Parc Euromédecine - 9 rue de la Croix Verte 34294 Montpellier

Dont le représentant permanent est **Patrick JACQUOT**

Président Directeur Général

Né le 25 mai 1957 à Sainte-Maure-de-Touraine - 37 - De nationalité française

Domicilié 15 cours Gambetta 34000 Montpellier

Fédération Nationale de la Mutuelle Française - FNMf

225 rue de Vaugirard 75719 Paris Cedex 15

Dont le représentant permanent est **Jean-Martin COHEN SOLAL**

Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Né le 12 janvier 1950 à Alger - De nationalité française

Domicilié 80 rue Hallé 75014 Paris

MAPA, Mutuelle d'Assurance

Rue Anatole Contré 17400 Saint-Jean-d'Angély

Dont le représentant permanent est **Frédéric CHANNAC**

Directeur Général

Né le 25 juillet 1959 à La Ciotat - 13 - De nationalité française

Domicilié 28 boulevard Joseph Lair 17400 Saint-Jean-d'Angély

CENSEUR

Maurice RONAT

Président d'EOVI-MCD Mutuelle

Né le 31 juillet 1947 à Saint-Étienne - 42 - De nationalité française

Domicilié 2 allée des Alouettes 42152 L'Horme



DIRECTOIRE

AU 31.12.2015

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Max DUVAL

Directeur Adjoint Groupe - Ressources Humaines et Relations Sociales
Né le 18 janvier 1955 au Petit-Quevilly - 76
De nationalité française
Domicilié 522 avenue Jean de la Varende 76230 Bois-Guillaume

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Sylvie ESKINAZI

Directrice Groupe - Secrétariat Général
Née le 12 mars 1960 à Saint-Germain-en-Laye - 78
De nationalité française
Domiciliée 219 avenue Henri Dunant 76230 Bois-Guillaume

Emmanuelle BLAIN

Directrice Adjointe Groupe - Comptabilité - Contrôle de Gestion
Née le 16 mai 1972 à Pont-Audemer - 27
De nationalité française
Domiciliée 14 rue Blaise Pascal 76100 Rouen

Muriel LANGUMIER

Secrétaire Général Adjoint Groupe - Indemnisations et Services
Née le 31 décembre 1956 à Paris 15^e - 75
De nationalité française
Domiciliée 35 route de la Londe 27310 Caumont

Sophie PLUMAS-LAMBERT

Attachée de Direction Groupe - Production
Née le 2 mars 1966 à Rouen - 76
De nationalité française
Domiciliée 12 route de Buchy 76690 Cailly



COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU 31.12.2015

TITULAIRE

SEC BURETTE

Renouvelée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2012
9 rue Malatiré 76000 Rouen

SUPLÉANT

MONCEY AUDIT

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2012
9 rue Malatiré 76000 Rouen

EFFECTIF MOYEN ANNUALISÉ DU PERSONNEL SALARIÉ POUR L'EXERCICE 2015

Personnel Bureaux	
Personnel de Direction	0
Cadres	69,17
Employés	48,92
TOTAL	118,09
Personnel Siège	
Personnel de Direction	0
Cadres	47,75
Employés	115,25
TOTAL	163,00
TOTAL GÉNÉRAL	281,09

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LISTE DES BRANCHES D'ASSURANCE PRATIQUÉES EN FRANCE (MÉTROPOLE ET DOM TOM)

Branche	Définition	Date d'agrément	Date d'exploitation
17	Protection Juridique	01/10/1999	Janvier 2000

LISTE DES AUTRES PAYS OÙ LA SOCIÉTÉ EXERCE SON ACTIVITÉ EN RÉGIME D'ÉTABLISSEMENT OU EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Néant.

LISTE DES CONTRATS TYPES D'ASSURANCE DIRECTE DONT LA COMMERCIALISATION A COMMENCÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Cf. tableau ci-joint.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

À ce jour, *Matmut Protection Juridique* compte 124 contrats collectifs et garantit plus de 4,3 millions d'assurés.

► Son activité se caractérise en matière de gestion par les éléments suivants :

• Assistance Juridique

- 181 589 appels téléphoniques ont été traités par le service téléconsultation du Siège social,
- 13 601 consultations ont été réalisées par les Assistants Juridiques des 28 sites du Réseau de *Matmut Protection Juridique*.

• Protection Juridique

- 34 814 dossiers ont été ouverts en 2015.
L'année 2015 a été marquée par une évolution sensible de la sinistralité : + 14,6% d'ouvertures sur un an.
- 57 656 dossiers sont en cours de gestion tous exercices confondus. Les principaux domaines de litiges sont :

L'immobilier	32,1 %
Le droit du travail	22,3 %
La consommation	8,7 %
Le véhicule	7,8 %

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2011	2012	2013	2014	2015
Consultations Conseillers Téléphoniques (appels traités)	159 557	176 649	183 245	182 731	181 589
Consultations Assistants Juridiques	17 987	15 073	14 307	13 132	13 601
Ouvertures de dossiers	29 026	29 656	30 670	30 389	34 814

► Le décret du 12 décembre 2014 relatif à l'aide juridictionnelle : un impact significatif sur la sinistralité

La loi du 19 février 2007 portant réforme de l'assurance de protection juridique a introduit le principe de la subsidiarité de l'aide juridictionnelle par rapport à l'assurance de protection juridique : l'aide juridictionnelle ne peut être accordée au justiciable qu'en l'absence d'une garantie de Protection Juridique.

Pour obtenir une application effective de ce principe et réduire le coût de l'aide juridictionnelle, l'État impose depuis 2009, aux personnes sollicitant cette aide, d'indiquer si elles sont ou non titulaires d'un contrat de Protection Juridique et de faire connaître la décision de leur assureur. Cette mesure n'ayant pas eu l'impact escompté sur le budget consacré à l'aide juridictionnelle, un nouveau décret du 12 décembre 2014 dispose désormais que le demandeur à l'aide juridictionnelle, doit fournir une « attestation de non-prise en charge » délivrée par son assureur de protection juridique.

Depuis le début de l'année 2015, les bureaux d'aide juridictionnelle refusent toute demande ne contenant pas cette attestation.

L'impact a été immédiat de sorte qu'il est constaté, pour l'année 2015, une progression notable des demandes des assurés à ce titre, dont certaines entraînent l'ouverture d'un dossier et la mise en jeu de la garantie de Protection Juridique :

- 2014 : 343 sollicitations d'aide juridictionnelle
- 2015 : 4 150 sollicitations d'aide juridictionnelle

Dans un souci de réactivité, les litiges pour lesquels aucune garantie de Protection Juridique n'est clairement mobilisable font l'objet d'une réponse sans ouverture de dossier. Sont concernés : les divorces, ruptures de Pacs et concubinage, dissolutions de communauté et les poursuites pénales pour faits intentionnels des majeurs.

Les litiges relevant des autres domaines donnent lieu à l'ouverture d'un dossier. S'il y a refus de prise en charge, l'attestation est complétée dès l'ouverture.

Au 31 décembre 2015, 2 763 demandes ont fait l'objet d'une ouverture de dossier.

► **La prédéclaration de sinistre auprès de la téléconsultation : une amélioration de la qualité de service en facilitant les modalités de déclaration des litiges par les assurés**

Depuis octobre 2015, les assurés peuvent déclarer leur litige par téléphone auprès du service d'Assistance Juridique. S'il le souhaite, l'assuré se trouve ainsi dispensé d'adresser sa déclaration par écrit après s'être entretenu avec un juriste par téléphone sur la situation à laquelle il est confronté.

En effet, chaque appel donne lieu à un compte-rendu, enregistré sur support informatique. Ce compte-rendu d'entretien téléphonique est dorénavant utilisé en tant que prédéclaration : à partir des informations ainsi recueillies, le gestionnaire ouvre un dossier et se rapproche de l'assuré pour obtenir les informations complémentaires et pièces utiles à l'instruction du litige.

Il s'agit d'une évolution majeure en termes de qualité de service.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 1^{er} mars 2016, 3 nouveaux contrats ont été conclus :

- 2 contrats souscrits par la Société ABCD Formation, opérateur auprès des comités d'entreprise : une Assistance Juridique « Vie Privée » et une Protection Juridique « Structure des comités d'entreprise »,
- un contrat souscrit par Club Inter Entreprises, opérateur auprès des comités d'entreprise : une Assistance Juridique « Vie Privée » dédiée aux ACEF (Associations pour favoriser le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires et agents des services publics).

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

► **Les perspectives commerciales 2016**

Deux axes principaux ont été définis :

- **Des actions de prospection ciblées auprès des organisations professionnelles**

Engagées prioritairement auprès des CGPME, ces démarches viseront à poursuivre les liens tissés en 2015,

la concrétisation s'inscrivant dans la durée. En plus des partenariats conclus avec la CGPME Haute-Normandie et celle du Pas-de-Calais, 2 nouveaux contrats ont été conclus en 2015 avec la CGPME des Vosges et celle de la Dordogne.

- **Des actions de fidélisation de notre portefeuille d'opérateurs auprès des comités d'entreprise par une montée en gamme**

Il s'agit d'une part de faire évoluer des contrats collectifs à adhésion facultative vers une inclusion et, d'autre part, d'adjoindre aux garanties d'Assistance Juridique, des garanties de Protection Juridique.

► **L'accélération du traitement des déclarations des assurés sera une priorité en 2016.**

Des travaux seront engagés à partir notamment des pistes de réflexion dégagées à l'occasion des missions du Département Qualité sur la prise en charge de la déclaration de sinistre.

C'est ainsi qu'un premier chantier a été lancé pour permettre l'enregistrement informatique de la déclaration de l'assuré dès sa réception, avant même l'examen de la prise en charge par le gestionnaire. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de renseigner immédiatement l'assuré sur le sort de sa demande quel que soit le site où elle est réceptionnée.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant.

PRISES DE CONTRÔLE

Néant.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social est détenu à hauteur de 96,00 % par Matmut.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, aucune société.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DE LEURS FOURNISSEURS OU DE LEURS CLIENTS

Les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce sont inapplicables en raison du règlement comptant des dettes fournisseurs par Matmut Protection Juridique.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Néant.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

(Tous les montants sont exprimés en milliers d’euros)

Au titre de l’exercice clos le 31/12/2015 :

- le chiffre d’affaires s’est élevé à 30 037 K€ contre 31 699 K€ au titre de l’exercice précédent,
- la charge de sinistres s’est élevée à 28 207 K€ contre 33 411 K€ au titre de l’exercice précédent,
- le résultat technique de l’exercice est bénéficiaire de 347 K€, il était déficitaire de 3 534 K€ au titre de l’exercice précédent.
- Après prise en compte de la part des produits de placement rémunérant le capital et de l’impôt sur les sociétés, le résultat de l’exercice se solde par un bénéfice de 827 K€ contre un déficit de 3 275 K€ au titre de l’exercice précédent.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le tableau faisant apparaître les résultats de votre société aux cours des cinq derniers exercices est joint en **Annexe I**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d’imputer le bénéfice de l’exercice, s’élevant à 826 662,16 €, sur le compte de report à nouveau débiteur.

RÉSERVE DE CAPITALISATION

À compter du 1^{er} janvier 2016, la réserve de capitalisation disparaît.

Conformément aux dispositions du décret du 7 mai 2015 pris en application de l’ordonnance du 2 avril 2015, nous vous proposons de prendre acte de l’affectation de cette réserve s’élevant à 216 624,01 € au poste « Autres réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément à l’article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu’il n’a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l’exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 4 350 €.

La charge d’impôt sur les sociétés correspondante (au taux de 34,43 %) s’élève à 1 498 €.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-102-1, al. 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l’ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l’exercice écoulé (**Annexe 2**).

Directoire	
M. Max DUVAL	Président du Directoire
M ^{me} Emmanuelle BLAIN	Membre du Directoire
M ^{me} Sylvie ESKINAZI	Membre du Directoire
M ^{me} Muriel LANGUMIER	Membre du Directoire
M ^{me} Sophie PLUMAS-LAMBERT	Membre du Directoire
Conseil de Surveillance	
M. Daniel HAVIS	Président du Conseil de Surveillance
M. André GEFFARD	Vice-Président du Conseil de Surveillance
M ^{me} Élisabeth HAVIS	Membre du Conseil de Surveillance
M ^{me} Maud DUVAL	Membre du Conseil de Surveillance
M ^{me} Pascale VION	Membre du Conseil de Surveillance
M. Patrick BROTHIER	Membre du Conseil de Surveillance
M. Jean-Martin COHEN SOLAL	Représentant la FNMF Membre du Conseil de Surveillance
M. Patrick JACQUOT	Représentant l’AMDM Membre du Conseil de Surveillance
M. Vincent LOIZEIL	Représentant la MAPA Membre du Conseil de Surveillance

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Mandats en cours

Le Directoire examine la situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance et constate qu’aucun des mandats n’est parvenu à son terme.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Chiffres en milliers d'euros

Nature des indications	2015	2014	2013	2012	2011
1 - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
b) Nombre des actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
c) Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer d1) Par conventions d'obligations d2) Par exercice de droits de souscription					
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (opérations brutes de réassurance)	30 037	31 699	30 658	32 078	34 340
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 587	-2 693	1 947	1 265	7 461
c) Impôts sur les bénéficiaires	15	-1	257	277	2 257
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	516	311	580	492	412
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	827	-3 275	832	262	4 627
f) Résultat distribué	0	0	0	0	2 300
3 - Résultat par action					
a) Résultat après impôts, mais avant participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,57	-2,69	1,69	0,99	5,20
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,83	-3,27	0,83	0,26	4,63
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	2,30
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	148 *	155 *	156 *	130 *	130 *
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 625	5 011	4 783	3 989	4 034
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 837	2 456	2 414	2 104	2 118

* Correspond à l'effectif moyen Matmut Protection Juridique, déduction faite des salariés affectés au groupement de moyen liant Matmut Protection Juridique à Matmut.

ANNEXE 2

DIRECTOIRE

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR MAX DUVAL

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Président du Directoire
Matmut	SAM	Directeur Adjoint Groupe

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME EMMANUELLE BLAIN

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Directoire
Matmut	SAM	Directeur Adjoint Groupe

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME SYLVIE ESKINAZI

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Directoire
Matmut	SAM	Directeur Groupe
Campus GIE	GIE	Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME MURIEL LANGUMIER

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Directoire
Matmut	SAM	Secrétaire Général Adjoint
SFEREN	SGAM	Membre de la Commission corporelle et sous-commission avocats
Aredoc	Association	RP Matmut au Conseil d'Administration
Inavem - accidents collectifs	Association	Correspondante Matmut

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME SOPHIE PLUMAS-LAMBERT

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Directoire
Matmut	SAM	Attachée de Direction
Navimut GSP	GIE	RP Matmut et AMF Assurances

CONSEIL DE SURVEILLANCE

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR DANIEL HAVIS		
Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Vie	SA à Directoire	Président du Conseil de Surveillance
AMF Assurances	SA à Directoire	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Inter Mutuelles Entreprises	SA à Directoire	Président du Conseil de Surveillance
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Président du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Président
Matmut Développement	SAS	Président
Matmut Immobilier	SASU	Président
Matmut Location Véhicules	SASU	Président
Matmut Mutualité	Mutuelle Livre II	Président du Conseil d'Administration
Matmut Mutualité Livre III	Mutuelle Livre III	Président du Conseil d'Administration
Matmut Santé Prévoyance	Mutuelle Livre II	Président du Conseil d'Administration
IMA	SA à Directoire	Président du Conseil de Surveillance
IMA GIE	GIE	Représentant Matmut à l'Assemblée des Membres
MutRé	SA	Administrateur
Allan Beker	SA à Directoire	Censeur
OFI Asset Management	SA	Vice-Président du Conseil d'Administration
OFI Holding	SA	Président Directeur Général
Ofivalmo Partenaires	SA à Directoire	RP Matmut au Conseil de Surveillance
Ofimalliance	SA	RP OFI Asset Management au Conseil d'Administration
Phenix Aviation	SA	RP Matmut Développement au Conseil de Surveillance
Visaudio	SAS	RP FNMF au Conseil de Surveillance
VIANA	SGAM	Président du Conseil d'Administration
SFEREN	SGAM	Président du Conseil d'Administration
FNMF	Fédération	Vice-Président
UTMIF	Union de mutuelles	Administrateur
MFPass	Union	Administrateur et 1 ^{er} Vice-Président du Bureau exécutif
UGM Ociane-Matmut	UGM	Président du Conseil d'Administration
Ociane	Mutuelle Livre II	Administrateur
Galvani	SCI	Gérant
Palais du Congrès de Rouen	SCI	Gérant
Géricault	SCI	Gérant
Maupassant	SCCV	Gérant
Flaubert	SCCV	Gérant
Corneille	SCCV	Gérant
Boeildieu	SCCV	Gérant
GEMA	Syndicat	Suppléant à la Commission exécutive
Cooptimut	SA coopérative	RP Mutualité Française - Censeur
Visaudio Union	Union de mutuelles	RP Mutualité Française au CS

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR ANDRÉ GEFFARD

Société	Forme juridique	Mandats
Inter Mutuelles Entreprises	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Vice-Président du Conseil d'Administration
Matmut Mutualité	Mutuelle	Vice-Président du Conseil d'Administration
Matmut Mutualité Livre III	Mutuelle Livre III	Vice-Président du Conseil d'Administration
Matmut Santé Prévoyance	Mutuelle Livre II	Vice-Président du Conseil d'Administration
SFEREN	SGAM	Administrateur
MutRé	SA	RP Matmut au Conseil d'Administration
OFI Holding	SA	RP Matmut Vie au Conseil d'Administration
UTMIF	Union	Président
Ociane	Mutuelle Livre II	Administrateur
UGM Ociane-Matmut	UGM	Trésorier

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME MAUD DUVAL

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Vie	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
AMF Assurances	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Directeur Général Adjoint Groupe
DARVA	SA	RP Matmut au Conseil de Surveillance RP Matmut au Comité des Actionnaires
SFEREN Innovation	SAS	Membre du Comité d'Investissement

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME ÉLISABETH HAVIS

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Vie	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Inter Mutuelles Entreprises	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
AMF Assurances	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Directeur Général Adjoint Groupe
Matmut Mutualité Livre III	Mutuelle Livre III	Administrateur
Mutlog	Mutuelle Livre II	Administrateur
Mutlog Garanties	Mutuelle Livre II	Administrateur
VIANA	SGAM	Représentant AMF Assurances au Conseil d'Administration
SFEREN Innovation	SAS	Membre du Comité d'Investissement
Fondation de la Sécurité Routière	Fondation	Membre Personnalité Qualifiée du Conseil d'Administration

MANDATS ET FONCTIONS DE MADAME PASCALE VION

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut <i>Protection Juridique</i>	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Administrateur
Visaudio	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Visaudio Union	Mutuelle	Trésorière
ADREA Mutuelle	Mutuelle	Secrétaire Générale
Fondation ADREA	Fondation	Administratrice
FNMF	Fédération	Vice-Présidente
GHMF	Union Livre I	Administratrice
Mutualité Française PACA SSAM	Fédération	Secrétaire Générale
Conseil Économique Social et Environnemental	Institution constitutionnelle	Conseillère

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR PATRICK BROTHIER

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Vie	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut <i>Protection Juridique</i>	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Inter Mutuelles Entreprises	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Administrateur
Matmut <i>Mutualité</i>	Mutuelle Livre II	Administrateur
Matmut <i>Santé Prévoyance</i>	Mutuelle Livre II	Administrateur
ADREA Mutuelle	Mutuelle	Président
Union ADREA	Union Mutualiste	Vice-Président
Mutex Union	Union Mutualiste	Président
Mutex	SA	Membre du Conseil de Surveillance
MutRé	SA	Président
FNMF	Fédération Mutualiste	Trésorier Général
OFI Partenaires	SA	Vice-Président
Solead	UGM Mutualiste	Administrateur
Chorum	Mutuelle	Administrateur
Mutualité Française Allier SSAM	Mutuelle Livre III	Vice-Président

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR JEAN-MARTIN COHEN SOLAL (FNMF)

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Vie	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	RP FNMF au Conseil de Surveillance
Inter Mutuelles Entreprises	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Matmut	SAM	Administrateur
Matmut Mutualité	Mutuelle Livre II	Administrateur
Matmut Santé Prévoyance	Mutuelle Livre II	Administrateur
OFI Mandats	SA à Directoire	Censeur
Le Monde – Société Claude Bernard Participations	SA	Membre du Conseil d'Administration
École Européenne de Chirurgie	SA	Membre du Conseil d'Administration
AMPP Viala	Association	Membre du Conseil d'Administration
SFEREN Innovation	SAS	Membre du Collège de Surveillance

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR PATRICK JACQUOT (AMDM)

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	RP AMDM au Conseil de Surveillance
AMDM	Mutuelle	Président Directeur Général
Socram Banque	SA	Administrateur
Campus GIE		Membre de droit
CFESS	Association	Administrateur
CJDES	Association	Administrateur
Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire		Membre du Conseil de Surveillance
GEMA	Syndicat professionnel	Vice-Président
GEMA Prévention	Association	Président
IMA	SA à Directoire	Vice-Président du Conseil de Surveillance
OFI Mandats	SA à Directoire	Membre du Conseil de Surveillance
Ofivalmo Partenaires	SA à Directoire	RP AMDM au Conseil de Surveillance
AIRDIE	Association	Président
Association Confluences	Association	Vice-Président
France Active	Association	Administrateur
Montpellier Agglomération Handball	Club sportif	Administrateur

MANDATS ET FONCTIONS DE MONSIEUR VINCENT LOIZEIL (MAPA)

Société	Forme juridique	Mandats
Matmut Protection Juridique	SA à Directoire	RP MAPA au Conseil de Surveillance
MAPA	SAM	Directeur Général
MAPA - RCBF - SGAM	SGAM	Directeur Général
Mutavie	SA	Censeur
Ofivalmo Partenaires	SA	RP MAPA au Conseil de Surveillance
Socram	SA	RP MAPA - Administrateur
RCBF	SAM	Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **Matmut Protection Juridique**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3-1a « Actif – Autres placements » de l'annexe aux comptes sociaux détaille les modalités de valorisation et dépréciation des placements financiers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles.

Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatés dans la note 3-1b « Passif - Provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rouen,
le 26 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
SEC BURETTE, Alain BURETTE

RAPPORT SPÉCIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la mutuelle des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ MATMUT SAM

- Nature

Utilisation du nom **Matmut** à titre gratuit.

- Modalités

Cette licence a été consentie à titre gracieux pour une durée de 10 ans.

AVEC LES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE MATMUT

- Nature

Convention d'intégration fiscale du 7 avril 2010.

- Modalités

*Selon les articles 1 paragraphe 3 et 8 paragraphe 1 de la convention d'intégration fiscale : « À la clôture d'un exercice déficitaire, la société **Matmut Protection Juridique** ne sera titulaire à raison de cette situation d'aucune créance sur la société **Matmut Sam** ».*

*« En cas de sortie de la société **Matmut Protection Juridique** du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société **Matmut Sam** et la société **Matmut Protection Juridique** détermineront d'un commun accord si la société **Matmut Protection Juridique** a subi des surcoûts du fait de son appartenance au Groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par la société **Matmut Sam** et pour quel montant. »*

Fait à Rouen,
le 26 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
SEC BURETTE, Alain BURETTE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115-4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115-4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à **778 150,43 €** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115-4° du Code de Commerce.

Fait à Rouen,
le 26 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
SEC BURETTE, Alain BURETTE



COMPTES SOCIAUX

ARRÊTÉS

AU 31.12.2015

COMpte DE RÉSULTAT

AU 31.12.2015 EN MILLIERS D'EUROS

I - Compte technique		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
1	Primes acquises	30 263	0	30 263	31 674
1a	Primes	+	30 037	30 037	31 699
1b	Variation des primes non acquises	+/-	226	226	-25
2	Produits des placements alloués	+	1 539	1 539	1 799
3	Autres produits techniques	+	68	68	60
4	Charges des sinistres		-28 207	0	-28 207
4a	Prestations et frais payés	-	-29 364	-29 364	-30 585
4b	Charges des provisions pour sinistres	+/-	1 157	1 157	-2 826
5	Charges des autres provisions techniques	+/-	108	108	-199
6	Participations aux résultats		-		
7	Frais d'acquisition et d'administration		-3 263	0	-3 263
7a	Frais d'acquisition	-	-3 251	-3 251	-3 347
7b	Frais d'administration	-	-12	-12	-11
7c	Commissions reçues des réassureurs	+			
8	Autres charges techniques		-161	-161	-99
9	Variation de la provision pour égalisation	+/-			
RÉSULTAT TECHNIQUE			347	0	347
					-3 534

II - Compte non technique		Opérations 2015	Opérations 2014
1	Résultat technique	347	-3 534
3	Produits des placements	2 578	2 795
3a	Revenus des placements	2 308	2 493
3b	Autres produits des placements	222	169
3c	Profits provenant de la réalisation de placements	48	133
5	Charges des placements	-343	-360
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-286	-304
5b	Autres charges des placements	-56	-56
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1	
6	Produits des placements transférés	-1 539	-1 799
7	Autres produits non techniques	2	8
8	Autres charges non techniques	-2	-1
9	Résultat exceptionnel	314	-74
9a	Produits exceptionnels	314	120
9b	Charges exceptionnelles		-194
10	Participation des salariés	-516	-311
11	Impôt sur les bénéfices	-15	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		827	-3 275

Les rubriques 2. et 4. ne sont pas présentées car elles concernent l'assurance vie.

BILAN

AU 31.12.2015 EN MILLIERS D'EUROS

Actif	2015	2014
1 Capital souscrit non appelé		
2 Actifs incorporels	10	
3 Placements	63 174	64 892
3a Terrains et constructions	2 304	1 265
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	40	40
3c Autres placements	60 830	63 587
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0
5a Provisions pour primes non acquises		
5d Provisions pour sinistres		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques		
6 Créances	3 847	3 685
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	256	352
6aa Primes restant à émettre	214	213
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	42	139
6b Créances nées d'opérations de réassurance		
6c Autres créances	3 591	3 333
6ca Personnel	1	
6cb État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	41	86
6cc Débiteurs divers	3 549	3 247
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	1 668	1 048
7a Actifs corporels d'exploitation	380	396
7b Comptes courants et caisse	1 288	652
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	2 068	2 147
8a Intérêts et loyers acquis non échus	975	1 167
8b Frais d'acquisition reportés	267	278
8c Autres comptes de régularisation	826	702
TOTAL DE L'ACTIF	70 767	71 772

Les rubriques 4, 5b, 5c, 5e, 5h et 5j ne sont pas présentées car elles concernent l'assurance vie.

Passif	2015	2014
1 Capitaux propres	17 501	16 674
1a Capital social	7 500	7 500
1b Primes liées au capital social		
1c Écarts de réévaluation		
1d Autres réserves	12 449	12 449
1e Report à nouveau	-3 275	
1f Résultat de l'exercice	827	-3 275
2 Passifs subordonnés	7 500	7 500
3 Provisions techniques brutes	37 503	38 995
3a Provisions pour primes non acquises	2 468	2 694
3d Provisions pour sinistres	34 869	36 026
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes		
3g Provisions pour égalisation		
3i Autres provisions techniques	166	275
5 Provisions	732	1 063
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires		
7 Autres dettes	7 366	7 410
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	1 982	2 461
7e Autres dettes	5 384	4 949
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	57	130
7ec Personnel	1 936	1 726
7ed État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	2 561	2 375
7ee Créanciers divers	830	718
8 Comptes de régularisation - Passif	165	130
TOTAL DU PASSIF	70 767	71 772

Les rubriques 3b, 3c, 3e, 3h et 4 ne sont pas présentées car elles concernent l'assurance vie.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2015 EN MILLIERS D'EUROS

	2015	2014
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés	649	794
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	649	794
2d Autres engagements donnés		
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7 Encours d'instruments financiers à terme		

La rubrique 7 n'est pas détaillée puisque sans objet.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31.12.2015

Matmut Protection Juridique a été fondée en juin 1999 et a été agréée pour pratiquer des opérations d'assurance en branche 17 (Protection Juridique) par arrêté en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Journal Officiel du 7 octobre 1999.

FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les cotisations acquises passent de 31 674 K€ en 2014 à 30 263 K€ en 2015 soit une diminution de 1 411 K€. Les principales raisons de cette baisse sont :

- **Changement du taux d'imposition à la taxe sur les conventions d'assurance applicable aux garanties Protection Juridique**

À compter des primes échues le 01/01/2015, les assurances de protection juridique définies aux articles L. 127-1 du Code des Assurances et L. 224-1 du Code de la Mutualité sont taxées à 11,6 % au lieu de 9 %. D'un point de vue tarifaire, la direction **Matmut** a indiqué que, concernant les primes émises en 2015, les entités d'assurance du *Groupe Matmut* concernées prendraient à leur charge le différentiel de taux entre 9 % et 11,6 % (calcul en dedans). L'impact sur les comptes 2015 est de 625 K€.

- **Résiliation du contrat Harmonie Mutuelle**

Les contrats collectifs avec Harmonie Mutuelle ont été résiliés au 31/12/14. Les cotisations acquises de ce client s'élevaient à 514 K€ en 2014.

2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

3 - RÉFÉRENTIEL, PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le Code des Assurances en vue de la transposition de la directive n° 91-674 CEE concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3 - 1 POSTES DU BILAN

3 - 1a. ACTIF

► Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 12 mois.

► Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires).

On distingue 4 grandes catégories d'immeubles :

- les immeubles d'exploitation,
- les immeubles de placement,
- les sièges,
- les entrepôts.

En application des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Conformément aux dispositions de l'article R. 332-20-1 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement par un expert.

► Sociétés Civiles Immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

- fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par **Matmut Protection Juridique**.

► Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible

(prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20 % à son prix de revient.

► **Autres placements**

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

• **Actifs amortissables (R. 332-19)**

Conformément à l'article R. 332-19 du Code des Assurances, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

• **Autres actifs (R. 332-20)**

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R. 332-20-1 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

► **Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable**

• **Placements mobiliers**

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif R. 332-20 présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20 % au cours des six derniers mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision. Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

• **Placements immobiliers**

• **Biens immobiliers de placement détenus en direct**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20 % supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20 % ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

• **Sociétés Civiles Immobilières de placement**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20 %.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

• **Biens immobiliers d'exploitation**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

• **Sociétés Civiles Immobilières d'exploitation**

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

► **Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Néant.

► **Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

► **Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

Autres matériels	
Durée	5 ans
Mode	Linéaire
Matériels de transport	
Durée	4 ans
Mode	Linéaire
Matériels et mobiliers de bureau	
Durée	5 à 8 ans
Mode	Linéaire
Agencements et installations	
Durée	10 ans
Mode	Linéaire

► **Comptes de banque**

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes courants et caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au Passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

► **Comptes de régularisation Actif**

• **Frais d'acquisition reportés**

Conformément aux dispositions de l'article R. 332-33 du Code des Assurances, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'Actif.

3 - 1b. PASSIF

► **Capitaux propres**

• **Réserve de capitalisation**

Incluse dans le poste « Autres réserves », la réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values de cession nettes d'amortissement actuariel des valeurs

amortissables (R. 332-19) autres que les obligations indexées (sauf indexations sur l'indice général des prix).

La constatation de moins-values nettes (prix de vente inférieur à la valeur actuelle du titre conservant le taux historique d'acquisition) entraîne une reprise à due concurrence et dans la limite du montant de la réserve, qui ne peut être négative. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les montants portés ou repris à la réserve de capitalisation sont retraités pour le calcul du résultat fiscal. L'effet de l'impôt sur cette réserve est constaté en mouvementant les charges ou produits non techniques.

► **Provisions techniques**

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'Actif du bilan.

• **Provisions pour primes non acquises**

Prévues par l'article R. 331-6 du Code des Assurances, ces provisions constatent la part de primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article A.331-16 du Code des Assurances, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces primes non acquises sont inscrits à l'actif au poste « Frais d'acquisition reportés ».

• **Provisions pour Sinistres À Payer**

Les Provisions pour Sinistres À Payer sont prévues à l'article R. 331-6 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Tous les sinistres déclarés sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de l'inventaire sont estimés à partir de l'historique statistique.

L'évolution du coût des sinistres déclarés au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des sinistres de l'exercice et ventilée par exercice de survenance.

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réceptions de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés statistiquement sur la base d'une objectivation des actes de gestion. Cette méthodologie repose sur une approche fréquence et coût appliquée aux actes de gestion.

• **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

Sans objet.

• **Provision pour égalisation**

Sans objet.

• **Autres provisions techniques**

► **Provisions mathématiques des rentes**

Sans objet.

► **Provision pour risques en cours**

Conformément aux dispositions de l'article R. 331-6 du Code des Assurances, cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des sinistres (augmentée des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour primes non acquises relatives à ces mêmes contrats. Le calcul est effectué par branche.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais)/Primes excède 100 % pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100 % au montant de la provision pour primes non acquises correspondante.

► Provision pour risque d'exigibilité

Conformément aux dispositions de l'article R. 331-5-1 du Code des Assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 332-20, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité,
- pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le décret du 22 décembre 2008 a modifié le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes : cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire au lieu du dernier cours de l'exercice.

Le même décret a créé l'article R. 331-5-4 qui permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la durée du Passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers serait conservé.

► Provisions réglementées

• Provision pour investissement

Selon l'article 237 bis A, II du CGI, une provision pour investissement est constituée en franchise d'impôt du fait de la mise en œuvre d'une formule dérogatoire de calcul de la participation des salariés. Cette provision est égale à 50 % du supplément dérogatoire de la réserve spéciale de participation. Elle doit être affectée dans un délai de deux ans suivant l'exercice de sa constitution, à l'acquisition ou à la création d'immobilisations.

La deuxième loi de finances rectificative pour 2012 supprime la possibilité de constituer en franchise d'impôt cette provision. Depuis 2012, il n'est plus constitué de nouvelles provisions pour investissement.

► Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques

Néant.

3 - 2 POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

► Primes

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre ou à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Les primes à émettre ou à annuler sont complétées par la mise en œuvre de la clause d'ajustabilité en fonction des effectifs protégés, prévue aux différents contrats signés par les sociétés extérieures au *Groupe Matmut*.

► Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres (hors réserve de capitalisation), les provisions et les provisions techniques. Pour le calcul de ce prorata, la réserve de capitalisation est incluse dans les provisions techniques.

► Sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

► Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement,
- les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables,
- les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- charges directes,
- commissions de placement allouées à **Matmut** et **Inter Mutuelles Entreprises** pour l'acquisition des contrats,
- frais facturés par le groupement de fait constitué entre **Matmut**, **Inter Mutuelles Entreprises**, **Matmut Vie**, **Matmut Protection Juridique**, **AMF Assurances**, **Matmut Mutualité** et **Matmut Santé Prévoyance**.

Ce groupement met à disposition de ses membres des moyens matériels et humains en matière de :

- services support (notamment relevant des Directions Comptabilité/Placements, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles,
- services métiers (gestion des sinistres et administration des contrats).

Les frais sont répartis entre les membres du groupement sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante. Ces modalités de répartition ont été validées par la Direction de la Législation Fiscale en juillet 2007.

► Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'Actif au poste « Comptes de régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

► Réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités en vigueur.

► Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime/décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre fait l'objet d'une dotation à la réserve de capitalisation (cf. § Capitaux propres).

► Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier depuis 2013 d'un crédit d'impôt égal à 6 % des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 SMIC. Cette mesure vise à améliorer

la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par *Matmut Protection Juridique* et maintenir au sein du *Groupe Matmut* le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

3 - 3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

3 - 4 DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX

Néant.

4 - COMPARABILITÉS DES COMPTES

4 - 1 CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Néant.

4 - 2 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Néant.

4 - 3 CHANGEMENTS D'ESTIMATION, DE MODALITÉS D'APPLICATION OU D'OPTIONS FISCALES

Néant.

1 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS

1 - 1 MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ DIVERS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

1 - 1a. ACTIFS INCORPORELS

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Dépôts de marques					-
Droit au bail					-
Logiciels	0	17			17
Avances et acomptes sur logiciels					-
TOTAL	0	17	0	0	17

Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : pour sorties d'éléments d'actif	Montant en fin d'exercice
Dépôts de marques				-
Droit au bail				-
Logiciels	0	7		7
TOTAL	0	7	0	7

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Dépôts de marques				-
Droit au bail				-
Logiciels				-
Avances et acomptes sur logiciels				-
TOTAL	0	0	0	0

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Dépôts de marques		
Droit au bail		
Logiciels		10
Avances et acomptes sur logiciels		
TOTAL	0	10

1 - 1b. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	43				43
Constructions achevées	511				511
Constructions en cours					-
Parts de SCI non cotées	2 000				2 000
Parts de SCI non libérées	-1 056	1 056			-
TOTAL	1 498	1 056	0	0	2 554

Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : pour sorties d'éléments d'actif	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	233	17		250
TOTAL	233	17	0	250

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis				-
Constructions achevées				-
Constructions en cours				-
Parts de SCI non cotées				-
Parts de SCI non libérées				-
TOTAL	0	0	0	0

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	43	43
Constructions achevées	278	261
Constructions en cours		
Parts de SCI non cotées	2 000	2 000
Parts de SCI non libérées	-1 056	
TOTAL	1 265	2 304

1 - 1c. TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0	0	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	40	0	0	0	40
IMA Assistance SA	40				40
TOTAL	40	0	0	0	40

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	40	40
IMA Assistance SA	40	40
TOTAL	40	40

1 - 1d. BONS, OBLIGATIONS ET CRÉANCES DE TOUTES NATURES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0	0	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	0	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
TOTAL	0	0

1 - 2 PLACEMENTS AUTRES CEUX QUE VISÉS AU 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1	1
2 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3)	10 289	11 449
3 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 399	3 734
4 - Obligations et autres titres à revenu fixe	50 901	45 653
5 - Prêts		
TOTAL	63 590	60 837

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				-
2 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3)	3	3		6
3 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				-
4 - Obligations et autres titres à revenu fixe				-
5 - Prêts				-
TOTAL	3	3	0	6

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1	1
2 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3)	10 286	11 443
3 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 399	3 734
4 - Obligations et autres titres à revenu fixe	50 901	45 652
5 - Prêts		
TOTAL	63 587	60 830

1 - 3 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Néant.

1 - 4 ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME INSCRITS AU BILAN

Nature des placements	2015			2014		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 554	2 304	2 744	1 498	1 265	1 712
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	41	41	151	41	41	150
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	11 449	11 443	12 404	10 289	10 285	10 752
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	3 734	3 734	3 705	2 399	2 399	2 435
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	45 653	46 312	53 750	50 901	51 473	60 524
6. Prêts hypothécaires						
7. Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)						
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes						
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements						
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
11. Autres instruments financiers à terme						
12 - TOTAL des lignes 1 à 11	63 431	63 835	72 754	65 128	65 464	75 573
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R. 332-19 et IFT rattachés	45 652	46 313	53 750	49 553	50 125	59 058
Placements évalués selon l'article R. 332-20 et IFT rattachés	17 779	17 522	19 004	15 575	15 339	16 515
Placements évalués selon l'article R. 332-5 et IFT rattachés						
Placements évalués conformément à l'art. 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004						
Autres instruments financiers à terme						
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	63 431	63 835	72 754	65 128	65 464	75 573
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)						
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France						
Autres affectations ou sans affectation						
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	63 431	63 835	72 754	65 128	65 464	75 573
Placements et IFT hors OCDE						
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	1 242	1 242	1 242	1 445	1 445	1 445
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

CORRESPONDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

	2015	2014
Bilan/Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	63 174	64 892
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	826	702
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-165	-130
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS		
Placements en valeur nette	63 835	65 464

INFORMATIONS RELATIVES AUX TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

<i>Données en valeur nette</i>	2015	2014
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)	304	321
Parts de sociétés immobilières non cotées		
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation	304	321
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)		
Parts de sociétés immobilières non cotées	2 000	944
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	2 000	944
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	2 304	1 265
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation		
Acomptes relatifs aux immeubles de placement		
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	0	0

1 - 5 VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Créances au 31/12/2015	Total au bilan	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans
Primes restant à émettre	214	214	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	42	42	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances	3 591	3 591	0	0
TOTAL	3 847	3 847	0	0
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>3 685</i>	<i>3 685</i>	<i>0</i>

Dettes au 31/12/2015	Total au bilan	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Autres dettes	7 366	7 366	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	1 982	1 982	0	0
Autres dettes	5 384	5 384		
TOTAL	7 366	7 366	0	0
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>7 410</i>	<i>7 410</i>	<i>0</i>

1 - 6 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

LISTE DES ENTREPRISES DONT MATMUT PROTECTION JURIDIQUE EST L'ASSOCIÉ INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Dénomination	Siège social	Forme juridique
GIE INTER MUTUELLE ASSISTANCE	118 avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
SCI MPI	49 bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI

1 - 7 CRÉANCES ET DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2015

Postes du bilan	Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF			
6 Créances	3 207	0	3 207
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe ⁽¹⁾			
6b Créances nées d'opérations de réassurance			
6c Autres créances	3 207		3 207
6d Capital appelé non versé			

PASSIF

6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
7 Autres dettes	649	0	649
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
7b Dettes nées d'opérations de réassurance			
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit			
7e Autres dettes	649		649

Au 31 décembre 2014

Postes du bilan	Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF			
6 Créances	3 187	0	3 187
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe ⁽¹⁾			
6b Créances nées d'opérations de réassurance			
6c Autres créances	3 187		3 187
6d Capital appelé non versé			

PASSIF

6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
7 Autres dettes	652	0	652
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
7b Dettes nées d'opérations de réassurance			
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit			
7e Autres dettes	652		652

⁽¹⁾ Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance.

1 - 8 PASSIFS SUBORDONNÉS

Il s'agit, pour 7 500 K€, d'une émission de titres subordonnés à durée indéterminée présentant les caractéristiques suivantes :

- émission le 27 avril 2006,
- 7 500 titres de 1 000 euros de nominal,
- taux d'intérêt annuel : indice TEC-10 + 0,75 %,
- remboursement possible depuis le 27 avril 2011,
- le contrat ne prévoit pas de possibilité de conversion en actions.

La charge d'intérêts au titre de 2015 s'élève à 128 K€ dont 57 K€ d'intérêts courus

1 - 9 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

	Nombre de titres				Valeur nominale en euros
	À l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	À la clôture de l'exercice	
Actions	1 000 000			1 000 000	7,50
<i>Dont actions propres</i>				0	
Obligations convertibles, parts bénéficiaires et titres similaires				0	

Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs.

1 - 10 MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES, VENTILATION DES RÉSERVES, RÉÉVALUATIONS

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Capital social	7 500			7 500
1b Primes liées au capital social	0			0
1c Écarts de réévaluation	0			0
1d Autres réserves	12 449	0	0	12 449
Dont : Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	12 233	0	0	12 233
- <i>Réserve de sécurité</i>	12 233			12 233
Réserves réglementées	216	0	0	216
- <i>Réserve des plus-values nettes long terme</i>				0
- <i>Réserve pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement</i>				0
- <i>Réserve pour fonds de garantie</i>				0
- <i>Réserve de capitalisation</i>	216			216
- <i>Autres réserves réglementées</i>				0
Autres réserves	0			0
- <i>Réserve spéciale mécénat</i>				0
1e Report à nouveau		-3 275		-3 275
1f Résultat de l'exercice	-3 275	3 275	827	827
TOTAL DES FONDS PROPRES	16 674	0	827	17 501

L'entreprise n'a procédé à aucune réévaluation au cours de l'exercice.

1 - 11 ACTIFS INCORPORELS

<i>Hors logiciels</i>	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Autres actifs incorporels		

1 - 12 PROVISION POUR RISQUES EN COURS (INCLUDE DANS LE POSTE « AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES »)

	Montant 2015	Montant 2014
Provision pour risques en cours	166	275

1 - 13 SINISTRES ET PROVISIONS**1 - 13a. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER ET PRÉVISIONS DE RECOURS**

	Montant 2015	Montant 2014
Provisions pour sinistres à payer - Montant brut	47 948	48 652
Prévisions de recours à encaisser	13 079	12 626
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	34 869	36 026

1 - 13b. LIQUIDATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES SURVENUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

	Montant 2015	Montant 2014
+ Provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture	36 026	33 200
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	15 422	16 649
- Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	18 748	19 152
= Boni/Mali sur exercices antérieurs	1 856	-2 601

1 - 13c. ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				2015
	2011	2012	2013	2014	
2013					
+ Règlements	21 845	19 211	13 566		
+ Provisions	3 704	7 944	16 223		
= Total des sinistres (S)	25 549	27 155	29 789		
Primes acquises (C)	34 273	32 383	31 058		
Pourcentage Sinistres/Primes acquises (S/C)	74,55 %	83,86 %	95,91 %		
2014					
+ Règlements	23 945	23 558	21 827	13 936	
+ Provisions	2 094	4 274	8 988	16 874	
= Total des sinistres (S)	26 039	27 832	30 815	30 810	
Primes acquises (C)	34 273	32 383	31 085	31 646	
Pourcentage Sinistres/Primes acquises (S/C)	75,98 %	85,95 %	99,13 %	97,36 %	
2015					
+ Règlements	25 012	25 708	25 814	21 282	13 942
+ Provisions	1 067	2 597	4 518	8 117	16 121
= Total des sinistres (S)	26 079	28 305	30 332	29 399	30 063
Primes acquises (C)	34 273	32 383	31 086	31 672	30 237
Pourcentage Sinistres/Primes acquises (S/C)	76,09 %	87,41 %	97,57 %	92,82 %	99,42 %

1 - 14 INFORMATIONS SUR LE BILAN (VIE)

Sans objet.

1 - 15 AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1 - 15a. ACTIFS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant.

1 - 15b. COMPTES DE RÉGULARISATION, PRODUITS À RECEVOIR, CHARGES À PAYER

Comptes de régularisation - Actif	2015	2014
Intérêts et loyers acquis et non échus	975	1 167
<i>Intérêts courus</i>	975	1 167
<i>Loyers courus</i>		
Frais d'acquisition reportés	267	278
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
<i>Frais d'acquisition des immeubles à répartir</i>		
<i>Autres charges à répartir</i>		
Autres comptes de régularisation - Actif	826	702
<i>Différence sur prix de remboursement à percevoir</i>	826	702
Comptes de régularisation liés aux IFT		
Évaluations techniques de réassurance		
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2 068	2 147

Comptes de régularisation - Passif	2015	2014
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Autres comptes de régularisation - Passif	165	130
<i>Amortissement des différences sur les prix de remboursement</i>	165	130
<i>Report de commissions reçues des réassureurs</i>		
Comptes de régularisation liés aux IFT		
Évaluations techniques de réassurance		
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	165	130

Produits à recevoir rattachés aux créances	2015	2014
Personnel		
Organismes sociaux	31	19
État	11	65
Groupe et associés		
Débiteurs divers	40	18
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	82	102

Charges à payer rattachées aux dettes	2015	2014
Personnel	1 907	1 694
Organismes sociaux	1 114	1 064
État	262	200
Groupe et associés	57	130
Créditeurs divers	63	100
TOTAL CHARGES À PAYER	3 403	3 188

1 - 15c. SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT REÇU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant.

1 - 15d. VENTILATION DU POSTE « PROVISIONS » AU PASSIF

	2015	2014
Provisions réglementées	0	0
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Provision spéciale de réévaluation		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	732	1 063
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts		
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	732	1 063
<i>IFC</i>		
<i>Investissement</i>	109	233
<i>Congés anniversaire</i>	594	617
<i>Contentieux sociaux</i>	29	213

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

- table de mortalité : TH/TF 00-02,
- turn-over (si âge < 50 ans) : 1,70 %,
- turn-over (si âge ≥ 50 ans) : 0,78 %,
- taux d'actualisation : 2,30 %,
- taux de revalorisation des salaires : 2,18 %.

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10^e, 20^e, 30^e et 40^e année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, 15 et 20 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 15e. OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

1 - 16 PRÉCISIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

	TOTAL	Dont à l'égard des :			
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	
		Note	Note	Note	Note
2 Engagements donnés	649				
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	649				
2d Autres engagements donnés					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

Autres engagements

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de l'UNPMF est évalué à 1 772 K€. En revanche, les actifs placés par cet organisme à ce titre sont estimés à 1 123 K€. L'insuffisance constatée d'un montant de 649 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS

2 - 1 VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL au 31/12/2015
Revenus des participations ⁽¹⁾			0
Revenus des placements immobiliers		54	54
Revenus des autres placements		2 254	2 254
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			0
TOTAL	0	2 308	2 308
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		49	49
Pour mémoire :			
<i>Autres produits des placements</i>		270	270
<i>Autres charges des placements</i>		294	294

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL au 31/12/2014
Revenus des participations ⁽¹⁾			0
Revenus des placements immobiliers		54	54
Revenus des autres placements		2 439	2 439
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			0
TOTAL	0	2 493	2 493
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		50	50
Pour mémoire :			
<i>Autres produits des placements</i>		302	302
<i>Autres charges des placements</i>		310	310

⁽¹⁾ Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983.

2 - 2 VENTILATION DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIE

		20	21	22	23	22-23	24	25	
2015		Rub min	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Automobile responsabilité civile	Automobile dommages	Automobile Total	Dommages aux biens particuliers	Dommages aux biens professionnels
1	Primes acquises	1							
1a	Primes	2							
1b	Variation des primes non acquises	3							
2	Charges des prestations	4							
2a	Prestations et frais payés	5							
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	6							
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7							
5	Frais d'acquisition	9							
6	Autres charges de gestion nettes	10							
B	CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11							
7	Produits des placements	13							
8	Participation aux résultats	14							
C	SOLDE FINANCIER (7-8)	15							
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	17							
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	19							
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21							
12	Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13	Commissions reçues des réassureurs	24							
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	25							
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)		27	0	0	0	0	0	0	0
HORS-COMPTÉ :									
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	30							
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31							
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32							
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33							
18	Autres provisions techniques (clôture)	34							
19	Autres provisions techniques (ouverture)	35							

		26	24-26	27	28	29	30	31
	Rub min	Dommages aux biens agricoles	Dommages aux biens récapitulation	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection Juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
2015								
1 Primes acquises	1					30 263		
1a Primes	2					30 037		
1b Variation des primes non acquises	3					-226		
2 Charges des prestations	4					28 099		
2a Prestations et frais payés	5					29 364		
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	6					-1 265		
A SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7					2 164		
5 Frais d'acquisition	9					3 251		
6 Autres charges de gestion nettes	10					105		
B CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11					3 356		
7 Produits des placements	13					1 539		
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER (7-8)	15					1 539		
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17							
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19							
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21							
12 Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24							
D SOLDE DE RÉASSURANCE	25							
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	0	0	0	0	347	0	0
HORS-COMPTE :								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30					2 468		
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31					2 694		
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32					34 869		
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33					36 026		
18 Autres provisions techniques (clôture)	34					166		
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35					275		

		34	35	36	37	38	39	
	Rub min	Transports	Construction dommages	Construction responsabilité civile	Crédit	Caution	Acceptations (non-vie)	TOTAL
2015								
1 Primes acquises	1							30 263
1a Primes	2							30 037
1b Variation des primes non acquises	3							-226
2 Charges des prestations	4							28 099
2a Prestations et frais payés	5							29 364
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	6							-1 265
A SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7							2 164
5 Frais d'acquisition	9							3 251
6 Autres charges de gestion nettes	10							105
B CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11							3 356
7 Produits des placements	13							1 539
8 Participation aux résultats	14							0
C SOLDE FINANCIER (7-8)	15							1 539
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17							0
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19							0
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21							0
12 Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							0
13 Commissions reçues des réassureurs	24							0
D SOLDE DE RÉASSURANCE	25							0
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	0	0	0	0	0	0	347
HORS-COMPTE :								0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30							2 468
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31							2 694
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32							34 869
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33							36 026
18 Autres provisions techniques (clôture)	34							166
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35							275

2 - 2 VENTILATION DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIE

		20	21	22	23	22-23	24	25	
2014		Rub min	Domages corporels contrats individuels	Domages corporels contrats collectifs	Automobile responsabilité civile	Automobile dommages	Automobile Total	Domages aux biens particuliers	Domages aux biens professionnels
1	Primes acquises	1							
1a	<i>Primes</i>	2							
1b	<i>Variation des primes non acquises</i>	3							
2	Charges des prestations	4							
2a	<i>Prestations et frais payés</i>	5							
2b	<i>Charges des provisions pour prestations et diverses</i>	6							
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7							
5	Frais d'acquisition	9							
6	Autres charges de gestion nettes	10							
B	CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11							
7	Produits des placements	13							
8	Participation aux résultats	14							
C	SOLDE FINANCIER (7-8)	15							
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	17							
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b	<i>Part des réassureurs dans les prestations payées</i>	19							
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b	<i>Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer</i>	21							
12	Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b	<i>Part des réassureurs dans les participations aux résultats</i>	23							
13	Commissions reçues des réassureurs	24							
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	25							
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)		27							
HORS-COMPTE :									
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	30							
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31							
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32							
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33							
18	Autres provisions techniques (clôture)	34							
19	Autres provisions techniques (ouverture)	35							

		26	24-26	27	28	29	30	31
	Rub min	Dommages aux biens agricoles	Dommages aux biens récapitulation	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection Juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
2014								
1	Primes acquises	1				31 674		
1a	Primes	2				31 699		
1b	Variation des primes non acquises	3				25		
2	Charges des prestations	4				33 610		
2a	Prestations et frais payés	5				30 585		
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	6				3 025		
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7				-1 936		
5	Frais d'acquisition	9				3 347		
6	Autres charges de gestion nettes	10				50		
B	CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11				3 397		
7	Produits des placements	13				1 799		
8	Participation aux résultats	14						
C	SOLDE FINANCIER (7-8)	15				1 799		
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	17						
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18						
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	19						
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20						
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21						
12	Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22						
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23						
13	Commissions reçues des réassureurs	24						
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	25						
	RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27				-3 534		
	HORS-COMPTE :							
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	30				2 694		
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31				2 669		
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32				36 026		
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33				33 200		
18	Autres provisions techniques (clôture)	34				275		
19	Autres provisions techniques (ouverture)	35				75		

		34	35	36	37	38	39		
2014		Rub min	Transports	Construction dommages	Construction responsabilité civile	Crédit	Caution	Acceptations (non-vie)	TOTAL
1	Primes acquises	1							31 674
1a	Primes	2							31 699
1b	Variation des primes non acquises	3							25
2	Charges des prestations	4							33 610
2a	Prestations et frais payés	5							30 585
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	6							3 025
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	7							-1 936
5	Frais d'acquisition	9							3 347
6	Autres charges de gestion nettes	10							50
B	CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	11							3 397
7	Produits des placements	13							1 799
8	Participation aux résultats	14							
C	SOLDE FINANCIER (7-8)	15							1 799
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	17							
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	19							
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21							
12	Part des organismes dis- pensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13	Commissions reçues des réassureurs	24							
D	SOLDE DE RÉASSURANCE	25							0
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)		27							-3 534
HORS-COMpte :									
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	30							2 694
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31							2 669
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32							36 026
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33							33 200
18	Autres provisions techniques (clôture)	34							275
19	Autres provisions techniques (ouverture)	35							75

2 - 3 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2 - 3a. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2014
Salaires	11 214	11 215
Pensions de retraite		
Charges sociales	5 656	5 497
Autres	1 788	1 816
Refacturation du groupement	-7 320	-7 196
TOTAL	11 338	11 332

Les charges de personnel comprennent toutes les charges et taxes assises sur les salaires.

2 - 3b. COMMISSIONS ALLOUÉES

L'entreprise utilise les services de Matmut dans la présentation et la gestion de ses contrats.

	2015	2014
Commissions allouées à Matmut pour les affaires directes	2 163	2 185
Autres commissions allouées à Inter Mutuelles Entreprises pour les affaires directes	57	57
Commissions allouées aux cédantes		
TOTAL	2 220	2 242

2 - 3c. VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

	2015	2014
France	30 037	31 699
Espace Économique Européen (hors France)		
Hors Espace Économique Européen		
TOTAL	30 037	31 699

2 - 3d. MONTANT DES ENTRÉES ET DES SORTIES DE PORTEFEUILLE

Néant.

2 - 4 DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Néant.

2 - 5 ET 2 - 6 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Il est rappelé que *Matmut Protection Juridique* n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Charge fiscale	2015	2014
Impôt exigible	15	-1
Dont : afférent aux opérations ordinaires :	15	-1
<i>Impôt sur les bénéficiaires</i>	15	
<i>Crédits impôts</i>		-1
Dont : afférent aux opérations exceptionnelles :		
Impôt différé	0	0
Provision N		
Provision N-1		
Charge d'impôt sociétés au compte de résultat	15	-1

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2014	Déductions	Réintégrations	2015
Participation des salariés	52	52	387	387
Provision CSSS	70	70	40	40
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 209 OA du CGI	486	41	461	906
Total	608	163	888	1 333
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Impôts différés	209	56	306	459

Intégration fiscale

Aux termes de la convention d'intégration fiscale qui lie l'entreprise à *Matmut* (société mère) :

- la charge de l'impôt est calculée et comptabilisée par l'entreprise, comme si elle était imposée distinctement. Le montant correspondant est versé à *Matmut*,
- *Matmut* règle l'impôt sur les sociétés du Groupe,
- l'entreprise n'est titulaire d'aucune créance sur *Matmut* en cas d'exercice déficitaire,
- les éventuels excédants de crédit d'impôt famille ou mécénat sur l'impôt calculée par l'entreprise sont reversés par *Matmut* à cette dernière,
- en cas de sortie du groupe d'intégration, l'éventuelle indemnité à laquelle pourrait prétendre l'entreprise serait déterminée d'un commun accord avec *Matmut*.

2 - 7 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

	2015	2014
Charges non techniques	2	1
Commissions		
Valeur nette des actifs corporels cédés	2	1
Dotation non technique sur la réserve de capitalisation	0	0
Autres charges		
Produits non techniques	2	8
Honoraires et commissions		
Produits de cession d'actifs corporels	2	8
Utilisation ou reprise de provisions		
Reprise non technique sur la réserve de capitalisation		
Charges exceptionnelles	0	194
Provision pour investissement		
Autres charges exceptionnelles (contentieux sociaux)	0	194
Produits exceptionnels	314	120
Reprise de la provision pour investissement	124	120
Autres produits exceptionnels	190	0

3 - AUTRES INFORMATIONS

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS

3 - 1 COMBINAISON

La société est intégrée dans le périmètre de combinaison de sa société mère :
Matmut, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

3 - 2 AUTRES INFORMATIONS

3 - 2a. EFFECTIF MOYEN

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2015	2014
Direction	0	0
Cadres	117	115
Employés	164	166
TOTAL	281	281

Dans le cadre du groupement de fait, l'entreprise a mis du personnel à disposition de Matmut 133 personnes en équivalent temps plein (126 en 2014). Elle a en outre bénéficié elle-même de 23 personnes (24 en 2014).

3 - 2b. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun engagement retraite n'a été pris vis-à-vis des dirigeants.

3 - 2c. AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours de l'exercice : néant.

3 - 2d. PARTICIPATION DES SALARIÉS ET INTÉRESSEMENT

	2015	2014
Participation	475	52
Intéressement ⁽¹⁾	41	259
TOTAL	516	311

⁽¹⁾ Pour 2015, les 41 K€ correspondent à une régularisation de l'intéressement 2014.

3 - 2e. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'entreprise a externalisé auprès de l'UNPMF ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 1 123 K€, selon la méthode de la « juste valeur ».

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2015 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 du CNC) ; les écarts actuariels sont constatés selon la méthode dite du corridor,
- taux d'actualisation : 2,30 %,
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02,
- turn-over : pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le taux est de 1,70 % jusqu'à 50 ans et de 0,78 % à partir de 50 ans,
- taux de revalorisation des salaires : 2,18 %,
- départ volontaire à la retraite au taux plein,
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance,
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 772 K€ (1 914 K€ au 31/12/2014).

L'engagement non encore versé, soit 649 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

